



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LP120002864

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Carrières de la banque et de l'assurance

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, ouverte depuis 2006, forme des chargés de clientèle ou des conseillers de clientèle pour particuliers pour le secteur bancaire. Elle apporte des connaissances et des compétences dans trois domaines : commercial, technique, conseil. La formation, localisée à Clermont-Ferrand, est portée par la Faculté des sciences économiques et de gestion, en partenariat avec le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB). Elle accueille un public en alternance en apprentissage par contrat de professionnalisation.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	34
Taux de réussite	96 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	7 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	41 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 3 enquêtes à 6 ou 12 mois de l'établissement	90 % et 100 %

## Bilan de l'évaluation

- **Appréciation globale :**

La licence professionnelle est une formation en alternance spécialisée, non concurrencée au niveau régional, et qui répond à de forts besoins du secteur bancaire, du fait de l'élévation de compétences requises et des nombreux départs en retraite des salariés de ce secteur. La formation fonctionne en contrat de professionnalisation (et peut accueillir des salariés en congé individuel de formation), ce qui lui permet d'enregistrer d'excellents résultats sur le plan de l'insertion. L'embauche s'opère de manière très rapide dans les métiers visés. Les effectifs de la formation ont progressé de manière très importante durant l'année 2009/2010 du fait de l'augmentation du nombre de contrats de professionnalisation proposés par la profession bancaire.

L'équipe pédagogique est diversifiée entre universitaires et professionnels. La licence ne compte cependant pas de professionnel de l'assurance et les enseignements qui sont consacrés à cette activité, semblent peu nombreux pour une formation dont l'intitulé lui-même renvoie aux carrières de l'assurance. Les professionnels participent directement à la sélection des étudiants puisque seuls sont retenus dans la formation les étudiants qui ont un contrat avec une banque. Le partenariat avec le CFPB permet d'accéder *via* Internet à son système de formation.

Les étudiants peuvent évaluer et valider leurs compétences, s'entraîner à la résolution de problèmes professionnels et mettre à jour leurs connaissances. Le taux de réussite est très satisfaisant. L'attractivité de la formation est très bonne, mais elle intègre une proportion assez peu élevée d'étudiants issus de licence générale.

- Points forts :
  - La très bonne insertion professionnelle.
  - Un partenariat professionnel fort avec contrat de professionnalisation.
  - La forte attractivité.
  - Le très bon taux de réussite.
- Points faibles :
  - L'absence de conseil de perfectionnement.
  - Une proportion assez réduite du public issu de L2.
  - L'intitulé « assurance » est décalé vis-à-vis du contenu et des intervenants dans la formation.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

La licence professionnelle procède essentiellement d'une logique de formation pour le secteur bancaire. Elle ne vise pas, malgré les développements de la bancassurance, l'ensemble des métiers de la banque et de l'assurance, mais plutôt celui de conseiller de clientèle pour particuliers en agence bancaire. Dès lors, l'intitulé de la formation pourrait être réajusté dans ce sens.

Il conviendrait, par ailleurs, de mettre en place un conseil de perfectionnement, ce qui est d'autant plus nécessaire que la formation est en alternance. Celui-ci devrait analyser le fonctionnement de la formation et faire des propositions d'amélioration continue. Il conviendrait également de chercher à accroître la proportion des étudiants issus de L2 dans la formation, par des actions de communication et la mise en place de modules en cursus de licence générale préparant à l'entrée en licence professionnelle. On devrait, enfin, conformément à la réglementation, faire en sorte que le stage et le projet tuteuré constituent chacun une unité d'enseignement, avec des coefficients dans un rapport pouvant varier de 1 à 3 entre unités d'enseignement.